

«On fuit de deux façons: devant quelque chose et vers quelque chose; devant le mal qu'on ne veut pas faire, et vers le bien qu'on veut retrouver. Dans le premier cas, on s'échappe; dans le second, on se réfugie.»

Victor Hugo



# Voix d'Exils

TRIMESTRIEL ROMAND D'INFORMATION SUR L'ASILE



## Mariage interdit aux sans-papiers et aux déboutés de l'asile



©Christian Lutz

Lire pages 8-9

Pour lutter contre l'immigration illégale, le parlement vient de modifier le Code civil; tout étranger souhaitant se marier avec un Suisse devra dorénavant prouver qu'il réside légalement dans le pays. La polémique enfle.

### Conférence Durban II

La protection des travailleurs migrants n'est pas encore un sujet de préoccupation.

Lire page 3

### Témoignages

Quelques anciens réfugiés établis en Suisse racontent leur parcours et portent un regard critique sur la politique d'asile de leur pays d'adoption.

Lire pages 4-5

### Interview

Françoise Gianadda : «Il faut vivre ensemble». Avant son départ à la retraite, la directrice du Service des étrangers du Valais se confie à *Voix d'Exils*.

Lire pages 12-13

## 42 millions de déracinés et d'humiliés !

Le rapport annuel du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) qui vient de paraître nous apprend que 42 millions de personnes sont déracinées dans le monde, obligées de survivre loin de leur région d'origine et de leurs proches. 42 millions de personnes, c'est six fois la population suisse. Le total comprend 16 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile et 26 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. 80% d'entre eux se trouvent dans les pays en voie de développement. Car les zones de conflits et les sources de persécutions y sont vivaces. La majorité des réfugiés, on le sait, n'ont pas les moyens d'aller loin pour chercher une protection. Ils essayent de se faire oublier dans le premier « sanctuaire » qu'ils trouvent à côté de chez eux.

Le rapport répertorie 29 groupes différents de 25'000 réfugiés ou plus dans 22 pays, exilés depuis cinq ans ou plus et pour lesquels « il n'existe pas de solution immédiate en vue. Cela signifie qu'au moins 5,7 millions de réfugiés vivent dans l'oubli. »

Ce que le rapport ne dit pas, c'est l'exploitation éhontée de ces oubliés de l'humanité qui croupissent dans les camps de réfugiés, livrés à toutes les formes modernes de l'esclavage. En Jordanie et en Syrie, les autorités ferment les yeux sur les mauvais traitements infligés à de nombreux réfugiés irakiens. Au Cameroun, au Gabon, au Nigeria et dans bien d'autres Etats d'Afrique et d'Asie, les réfugiés servent de boucs émissaires aux difficultés économiques et font l'objet des expulsions massives.

Ces mêmes pays tombent en admiration devant L'Europe qui, dans sa rude politique de lutte contre l'immigration clandestine, ne ménage guère les requérants d'asile et cède à l'amalgame pour des raisons politiques.

C'est une honte que la communauté internationale dans son ensemble doit effacer en prenant des résolutions justes et en agissant rapidement. Mais la volonté d'y parvenir n'anime pas le cœur et l'esprit des puissants Etats, ordonnateurs du ton et du rythme de la marche de ce monde globalisé. Depuis des décennies ils se contentent de discours pour faire bonne impression, alors que le nombre de réfugiés ne fait que croître. Les années à venir sont porteuses de nouveaux défis bien sombres ; la dégradation de l'environnement, la raréfaction des ressources naturelles engendreront d'autres conflits et par conséquent des déplacements massifs de population.

*La Rédaction*

## Publication

### Discrimination raciale : nouveau guide juridique

Le Service de lutte contre le racisme (SLR) a publié en juin 2009 un guide juridique qui fournit des conseils pratiques pour lutter contre la discrimination raciale. Il a été élaboré dans le cadre du projet du «Réseau de consultation pour victimes de racisme» de Humanrights.ch et de la Commission fédérale contre le racisme.

En première ligne, le guide juridique est un ouvrage de consultation pour obtenir des réponses claires et systématiques à des questions très concrètes. Les victimes de racisme et les services de consultation y trouveront des conseils utiles et une aide pratique sur les différentes manières de se défendre. De plus, le guide s'adresse également aux autorités, aux entreprises, ainsi qu'à toute personne intéressée. Il offre un survol des dispositions de protection existant en droit international humanitaire, droit constitutionnel, droit administratif, pénal et privé. Il propose de clarifier les chances et risques encourus lorsque la voie de droit est choisie, et offre une vue d'ensemble des principaux centres d'aide et de consultation en Suisse. Le guide juridique montre de quelle façon, quand et comment le droit peut être utile pour lutter contre la discrimination raciale dans les domaines de la vie quotidienne comme la recherche de logement, l'école, la famille, sur le marché du travail, dans les contacts avec les autorités.

Source : [www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch)

## Sommaire

### Conférence Durban II

Les droits des migrants passent encore à la trappe Page 3

### Réfugiés

Les réfugiés d'hier lèvent un coin du voile sur leur parcours Pages 4-5

### Débat

Faut-il fermer les centres de rétention pour migrants illégaux ? Page 6

### Point de vue

«Il ne faut pas humaniser les lieux de rétention, il faut les fermer» Page 7

### Focus

Privation des droits émotionnels pour les sans-papiers Page 8

### Focus/Témoignages

«Je prie Dieu pour les futurs mariés» Page 9

### Kiosque

Pour Amnesty international, la crise menace les droits humains Page 10

### PAGES CANTONALES

#### Genève

Formation:  
La langue française, vecteur primordial du processus d'intégration Page 11

#### Valais

Interview : Françoise Gianadda  
«Il faut vivre ensemble» Pages 12-13

#### Vaud

Récit :  
24 heures dans la vie d'une requérante  
Santé mentale Page 14  
Reportage :  
Un toit pour 28 nationalités: misères et splendeurs de l'interculturalité Page 15

#### Neuchâtel

Sensibilisation :  
La violence conjugale est aussi présente chez les requérants d'asile Page 16

### MAGAZINE

#### Requérant qui gagne

Champion d'athlétisme, mais privé de compétitions internationales Page 17

#### Portrait

Elise Shubs ou la défense de l'asile jusqu'au bout du souffle Page 18

#### Clin d'oeil

Des affiches nationalistes suisses revisitées par les étrangers Page 19

## Conférence

# Les droits des migrants passent encore à la trappe

**La conférence d'examen anti-racisme de Durban s'est tenue à Genève en avril dernier. Entre autres sujets de préoccupation : les droits des migrants. Les débats n'ont hélas pas permis d'obtenir de résolution significative.**

La Conférence mondiale contre les discriminations raciales, la xénophobie et l'intolérance a fait vibrer l'actualité à Genève, du 20 au 24 avril. En dépit du tollé provoqué par le discours du président iranien, les délégations ont eu le temps de se pencher sur d'autres points importants prévus. La Déclaration finale, adoptée à l'issue de ladite conférence, a consacré pas moins de sept paragraphes aux problèmes générés par des actes racistes contre les migrants.

Le document recommande quelques mesures et actions à mettre en œuvre pour créer des conditions de vie meilleure pour les migrants. Il s'agit d'appliquer la Convention internationale sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille. Cette Convention ne crée pas de nouveaux droits mais vise à garantir l'égalité de traitement entre les migrants et les nationaux, ainsi que les mêmes conditions de travail. Elle innove en formulant l'idée fondamentale que tous les migrants ont droit à un minimum de protection. Elle reconnaît que les migrants en situation régulière peuvent prétendre à davantage de droits que les migrants en situation irrégulière, tout en soulignant que ceux des migrants en situation irrégulière doivent aussi être respectés.

La Convention, entrée en vigueur en 2003, propose parallèlement de prendre des mesures pour éradiquer les mouvements migratoires clandestins, notamment en luttant contre la circulation d'informations erronées incitant les migrants potentiels à tenter leur chance illégalement, et en punissant les trafiquants de même que les employeurs de migrants en situation irrégulière.

### Texte pas assez exigeant

De nombreuses délégations représentant des Etats et la majorité des organisations non gouvernementales (ONG) n'ont rien pu faire sinon exprimer leur frustration à l'issue de la conférence. Elles sont déçues du texte, lequel n'aurait fait que reprendre, à l'instar de celui de Durban, le catalogue des bonnes intentions. À cette déception s'ajoutent les absences remarquables de certains pays européens qui prônent une politique ferme contre les migrants.

Il faut noter que jusqu'à présent, les pays qui



©Christian Lutz

*Il est temps de prendre des mesures nécessaires à la création de conditions de vie meilleure pour les migrants.*

ont ratifié la Convention sont essentiellement des pays d'origine des migrants (comme le Mexique, le Maroc ou les Philippines). Pour ces pays, la Convention est importante car elle permet de protéger leurs citoyens résidant à l'étranger. Aux Philippines, par exemple, plusieurs cas de maltraitance de travailleurs philippins à l'étranger ont choqué la population et incité le gouvernement à ratifier la Convention. Aucun pays occidental d'immigration ne l'a ratifiée, alors que la majorité des migrants vivent en Europe et en Amérique du Nord. Il en va de même pour d'autres pays d'immigration importants, comme l'Australie, les pays du golfe Persique et l'Inde.

### Dérobades

Selon Michaela Told de l'Université populaire africaine de Genève (UPAF), «le rangement presque machinal entre pays du Nord face à ceux du Sud» comme position des discussions a paralysé les échanges. Tout au long des travaux, il était difficile de se démarquer de cet axe de discussion, ajoute-elle. Ce qui

a fait dire à Alpha Ayande, du Conseil représentatif des associations noires (CRAN), que ce positionnement relevait plus d'une tactique de dissimulation. Particulièrement pour les pays du Sud, pour qui la stigmatisation des pays occidentaux leur sert chaque fois d'alibi pour cacher leur déficit en matière de droits des migrants. Ils ont du mal à pratiquer une politique digne d'intégration des étrangers. Dans les pays africains, par exemple, assène-t-il sans complaisance, la naturalisation facilitée des Africains étrangers est quasi inexistante, mais les brimades vexatoires sont quasi quotidiennes.

La Côte d'Ivoire, l'Égypte et la Libye font régulièrement la une des journaux pour cette sombre actualité. Il en va de même pour les pays du golfe Persique, où les travailleurs migrants sont parfois considérés comme des bêtes de somme. «Les politiques d'intégration des étrangers les mieux élaborées de la planète sont jusqu'ici européennes», reconnaît-il.

Balabi POSHO

## Témoignages

# Les réfugiés d'hier lèvent un coin du voile sur leur parcours

**A l'occasion de la journée du réfugié (20 juin), Voix d'Exils donne la parole à d'anciens requérants d'asile, qui ont recommencé une nouvelle vie en Suisse. Cinq d'entre eux ont accepté de nous conter leur parcours d'exils tout en portant un regard critique sur l'évolution de la politique d'asile en Suisse depuis leur arrivée.**

«J'ai choisi la Suisse pour sa neutralité», nous confie M. Maurice Katala, Congolais, consultant international pour les droits de l'homme auprès de l'ONU à Genève. Il est arrivé en Suisse en 1977 pendant la guerre du Shaba (ancien nom de la province du Katanga, en République démocratique du Congo). Il a été expulsé du Maroc où il étudiait alors; il avait pris position contre l'intervention des forces marocaines et françaises en faveur du régime de Mobutu. Pour lui, la Suisse est une terre d'accueil et de respect des droits de l'homme. Alberto Pérez et Georgina Arce, arrivés dans les années septante ont le même point de vue. La facilité à communiquer dans une langue des langues nationales est un précieux atout d'intégration, commente Abdennacer, naturalisé d'origine tunisienne, arrivé en Suisse avec sa famille en 1993.

### Sentiment de solitude

L'accueil n'est pas toujours évident, quand on arrive en Suisse en tant que réfugié. Andres Pérez, originaire de Colombie, nous confie qu'il s'attendait à être reçu par un agent du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), lui et sa famille. Muni d'un seul titre de transport, il a dû trouver seul le chemin du centre d'enregistrement avec l'aide d'un chauffeur de taxi. Aujourd'hui, il propose qu'un accompagnement soit organisé dès le dépôt de la demande d'asile. Car les requérants sont souvent perdus et sont davantage déstabilisés à ce moment-là.

Ensuite, il y a peu d'occasion pour les réfugiés de nouer de véritables liens d'amitié avec les citoyens suisses. Pour Georgina Arce, «la situation a bien évolué aujourd'hui; les relations amicales étaient rarissimes, même si l'on venait souvent toucher mes cheveux pour vérifier leur texture naturelle. Cette approche gardait un caractère impersonnel sans volonté

**Georgina Arce :**  
«l'amitié avec les Suisses de souche reste difficile.»



©VD/Maxwell Onokala

*Andrés Perez pense que les réfugiés sont davantage déstabilisés dans le pays d'accueil s'ils ne bénéficient pas d'un accompagnement adéquat.*

réelle d'aller au-delà du premier contact.» Pour elle, «l'amitié avec les Suisses de souche reste difficile.»

Niman Abdennacer pense que les réfugiés doivent s'armer de courage et faire le premier pas. «Il faut comprendre et approcher les Suisses afin de faire tomber la méfiance.»

### Traumatismes indélébiles

Beaucoup de réfugiés ayant subi des tortures sont pris dans l'étau des traumatismes psychosomatiques durant de longues années après leur arrivée en Suisse. Ils sont confrontés souvent à un blocage faisant obstacle à une bonne insertion professionnelle. C'est le cas d'Abdennacer, naturalisé depuis 2007 et président de l'Association des Victimes de Torture en Tunisie: «J'ai encore à l'esprit les pénibles souvenirs de quarante jours de tortures que j'ai subies dans les geôles souterraines du ministère de l'intérieur tunisien en 1992. Je garde encore aujourd'hui de lourdes séquelles physiques qui m'empêchent de rester debout

longtemps, mon ossature s'étant fragilisée.» Une autre difficulté relative à la recherche d'emploi à l'époque, encore de mise à l'heure actuelle, reste la non reconnaissance des diplômes et compétences des demandeurs d'asile obtenus dans leur pays d'origine. Georgina Arce nous le confirme: «Les certificats ou titres universitaires ne sont pas tous reconnus ici.» Elle a dû multiplier les formations afin de modeler son profil professionnel. Etant alors titulaire d'un baccalauréat chilien, Andres Pérez a dû reprendre le chemin de la formation. Il est aujourd'hui titulaire d'un master en action sociale et humanitaire obtenu à l'université de Genève. Il préconise la prise en compte des acquis et compétences antérieurs du réfugié, l'établissement d'un bilan qui valorise son expérience et lui fait prendre conscience de ses limites sur le marché du travail suisse. Cela lui permettra d'éviter de nouveaux traumatismes et d'être actif dans la détermination de ses objectifs professionnels.



©VDE/Maxwell Onokala

Niman Abdennacer, conseille aux réfugiés de « comprendre et approcher les Suisses afin

#### Valeur du permis de séjour

L'obtention du permis B est la condition principale pour trouver un emploi et faciliter l'intégration. Maurice Katala déclare l'avoir obtenu quatre ans après son arrivée en Suisse. Andres Pérèz a reçu le précieux permis huit mois après qu'on lui a délivré son permis N. Toutefois les deux anciens réfugiés pensent que l'attente du permis est longue et éprouvante pour le réfugié qui est obligé de rester passif durant de longues années avec un permis N, un document sans valeur pour les employeurs. Actuellement, ce permis est une des sources de discrimination à l'embauche.

#### Dureté de la politique d'asile

«Actuellement, la politique d'asile de la Suisse est devenue plus restrictive. Le terme «asile politique» a perdu son sens. Cela est dû au fait que, depuis l'introduction du concept de réfugié économique, les requérants d'asile sont confrontés au mépris. Toute demande d'asile est présumée abusive. Ainsi tout est fait pour durcir cette politique d'accueil des réfugiés.», déclare Maurice Katala. Il dénonce la confusion entre réfugiés et immigrés illégaux. La politique suisse doit faire clairement la part des choses, en tenant compte des causes de départ des réfugiés de leur pays d'origine. Ceci afin d'éviter, d'après les termes d'Abdennacer, «tout marchandage politique au détriment des demandeurs d'asile, obligés selon les nouvelles lois d'apporter des preuves impossibles à rassembler quand on est dans une situation de fuite.»

#### Déclaration d'amour

En dépit de toutes ces complications, Georgina Arce avoue que «la politique sociale d'asile

en Suisse est loin d'être inhumaine. Elle se rapproche de celle pratiquée dans les pays scandinaves.»

Les réfugiés interrogés ressentent un certain attachement à la Suisse. Pour Georgina Arce, «le temps passé ici en Suisse peut constituer un motif d'attachement.» Andres Pérèz se considère maintenant comme un homme multiculturel de par ses racines colombiennes et son intégration en Suisse depuis ces longues années. Il mesure le chemin parcouru en se remémorant des premiers mots en langue française qu'il a pu prononcer en arrivant en Suisse: «Asile, transfert, réfugié.»

«La Suisse m'a donné la chance de m'intégrer, elle m'a permis de reconstruire ma vie et celle de ma famille, en me donnant de nouveaux éléments de définition de l'humanité, que j'avais perdus chez moi», observe-t-il avant de conclure: «Un jour je retournerai en Colombie, pourquoi pas. Pas forcément pour m'y réinstaller, mais pour proposer et partager mon expérience dans le domaine du développement social.»

«J'ai été obligé de quitter mon pays d'origine, la Tunisie, pour avoir contredit un discours totalitaire, mais c'est ma terre natale et je pourrais y retourner sans oublier la Suisse envers laquelle je reste profondément reconnaissant», relève Abdennacer. Il pense faire le chemin du retour sous la pression de la nostalgie, par envie de revoir ses proches dont il a été séparé depuis de longues années.

#### Recettes d'intégration

Pour Alberto Pérèz, les demandeurs d'asile qui arrivent aujourd'hui en Suisse doivent prendre exemple sur ceux qui les ont précédés. Ils doivent «respecter la société dans laquelle ils

## Les réfugiés ont besoin de protection, non de préjugés

A l'occasion de la Journée du réfugié 2009, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a provoqué l'opinion publique suisse en lançant une campagne à l'aide d'affiches.

«Tous des menteurs?», «Tous des profiteurs?», «Tous des dealers?» Ces questions provocatrices ont pour but de susciter la réflexion autour des préjugés qui accablent les réfugiés au quotidien. Comment est-il possible que les réfugiés provenant de pays tels la Somalie, l'Erythrée, l'Irak, l'Afghanistan ou le Sri Lanka soient taxés de menteurs, de profiteurs ou de dealers lorsqu'ils frappent à notre porte – alors même qu'à travers les médias, nous apprenons avec consternation la dureté de leur destin.

A l'occasion d'une conférence de presse commune (8 juin dernier) avec l'Office fédéral des migrations (ODM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et le Service de lutte contre le racisme (SLR), l'OSAR a mis les points sur les i: les réfugiés statutaires et les personnes admises à titre provisoire ont besoin de protection, non de blessures supplémentaires par le biais de jugements expéditifs, de dénigrement et de discriminations.

Mario Gattiker, vice-directeur de l'ODM, a expliqué que les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire sont confrontés à des problèmes considérables en particulier pour ce qui est de leur intégration sur le marché du travail. La nouvelle tâche d'information de l'ODM poursuit dès lors le but d'améliorer les connaissances sur la migration et l'asile, d'apaiser les craintes, de contredire les préjugés et de prévenir les discriminations. A cet égard, l'information constitue un facteur-clé d'une intégration réussie.

Source: OSAR

arrivent, comprendre ses codes et règles de vie afin de mieux s'intégrer dans le système, sans devenir un autre.»

Andres Pérèz et Maurice Katala recommandent aux requérants d'asile de s'armer de patience tout en comptant sur eux-mêmes pour recadrer leurs objectifs, faire des projections d'avenir à long terme, ne pas se focaliser sur les difficultés du présent même si l'horizon socioprofessionnel semble sans issue.

Marie Éléonore ESSAGA et Balabi POSHO

## Débat

# Faut-il fermer les centres de rétention des migrants déclarés illégaux ?

**Le caractère inhumain qui colle à la pratique de l'enfermement des étrangers expulsables a été passé au crible par des militants des droits de l'homme lors d'un débat très animé.**

«La migration est elle un crime?» Ce fut le thème de la conférence-débat organisée le 15 mai dernier par la Ligue suisse des droits de l'Homme à la Maison des associations. Les orateurs ont évoqué la situation des personnes détenues au Centre de Frambois (Genève), un établissement concordataire de 21 places qui accueille des personnes expulsables en provenance des cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel. Ce lieu est le symbole d'une «pratique inhumaine indigne de la Suisse.»

Depuis septembre 2006, la durée de rétention en Suisse est passée de 18 à 24 mois. «C'est pire en Suisse qu'en France où la durée est de 32 jours maximum», a dénoncé Damien Scalia de la Ligue suisse des droits de l'Homme, qui visite deux à trois fois par semaine Frambois et d'autres centres du même type. Sa collègue Orlane Varesano ajoute que l'accès aux soins y est limité. Selon elle, un médecin s'y rend une fois par semaine en présence d'une infirmière.

L'organisation SOS Médecins intervient elle aussi, quand c'est possible. Ce n'est pas suffisant pour endiguer certaines pathologies graves, dont des problèmes psychiatriques.

### Pressions psychologiques

En 2008, deux tentatives de suicide ont été enregistrées. La liberté de mouvement est limitée, car les occupants sont enfermés onze heures par jour, de 21 à 8 heures du matin. Le centre ne dispose d'aucun espace de loisirs, en dehors d'ateliers de bougies et de gravures sur bois et d'un terrain de foot auquel les résidents ont accès deux heures par jour.

Orlane Varesano a également fustigé la volonté des autorités de vouloir exercer une pression psychologique terrible sur les détenus. «Un monsieur a été arrêté alors que sa femme était prête à accoucher. Après plusieurs interventions de notre part, il a été libéré. Heureusement, ils ont pu se marier ce matin», a annoncé la militante.



Les orateurs, de gauche à droite, Damien Scalia, Orlane Varesano, Claire Rodier, Véronique Egger et Anne Madeleine Reinmann.

Elle a mentionné dans sa présentation plusieurs cas de violences policières dont sont l'objet ces personnes lors de leur rapatriement: «Il y a parfois un usage disproportionné de la force provoquant des blessures graves avec des séquelles physiques et morales. On a eu deux cas en février dernier.»

### De l'aéroport à Frambois

Anne Madeleine Reinmann et Véronique Egger, de l'Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiés (AGORA), ont fait savoir que les requérants d'asile qui arrivent par la voie des airs sont systématiquement retenus. «La police prend leurs empreintes digitales, les photographie et leur explique qu'ils sont contraints de rester là pour attendre leurs deux auditions», a souligné Anne Madeleine Reinmann. Selon elle, certains requérants d'asile ont passé près de deux mois à l'aéroport de Genève puis ont été directement conduits à Frambois. L'un d'eux, après deux mois de rétention et six mois d'emprisonnement a été rapatrié en Côte d'Ivoire.

L'aumônier a aussi annoncé des changements qui s'opèrent à l'aéroport de Cointrin: les requérants seront désormais confinés dans la zone «internationale» où de nouveaux locaux sont en construction. «Ils ne seront plus logés dans des dortoirs borgnes en sous-sol et auront accès à une minuscule terrasse sur le toit afin de prendre l'air.»

Ce n'est pourtant pas le genre d'amélioration qu'attendent les militants des droits humains. «Ces prisons sont absurdes, inhumaines, les droits fondamentaux n'y sont pas respectés, il faut les fermer», a scandé Damien Scalia. Ce dernier a emporté l'adhésion de la cinquantaine de personnes présentes dans la salle. L'une d'elles a d'ailleurs pris la parole pour émettre un point de vue: «Je veux dire ce soir que nous sommes des terriens, nous avons tous le droit de circuler librement partout.» Une belle phrase qui a clos les échanges. Mais les militants de la cause des migrants ont sans doute réalisé, à l'issue de cette séance, que leur combat ne fait que commencer.

Andy MACK

## «Il ne faut pas humaniser les lieux de rétention, il faut les fermer !»

Présente à la conférence-débat sur les centres de rétention des migrants (lire page 6), Claire Rodier de l'organisation Migreurop\* décrit les dures conditions de détention des migrants dans différents pays européens.

«L'Europe est un filtre qui laisse entrer les migrants qu'elle veut recevoir sur son territoire et rejette ceux qu'elle ne désire pas. Savez-vous que l'Italie vient d'adopter un projet de loi qui transforme en délit l'entrée ou le séjour illégal sur son territoire? Avec les accords de Dublin, l'Europe s'est dotée d'un système centralisé et a multiplié les centres de rétention d'étrangers qui sont des lieux de déshumanisation où les violations des droits humains sont constantes.

L'Europe veut même déplacer les frontières jusqu'aux pays qui n'ont pas les moyens de s'occuper de leurs migrants comme l'Ukraine, la Mauritanie, le Mali et le Sénégal, pour qu'ils construisent des centres de rétention chez eux.

J'ai visité pas mal de centres à travers l'Europe, notamment sur l'île italienne de Lampedusa, mais celui de Malte est celui

où les conditions sont les plus épouvantables. A Malte, les migrants sont systématiquement enfermés, souvent pendant deux ans. Ils n'ont pas accès à l'aide juridique et ne voient presque personne, sinon quelques bénévoles. Ceux-ci ont du mal à apporter leur assistance, car ils subissent des pressions de la part du gouvernement et de la population. Nous demandons un droit de regard des organisations non gouvernementales pour garantir à ces étrangers leurs droits. Avant tout, nous ne demandons pas qu'on humanise ces lieux de rétention, mais plutôt qu'on les ferme totalement.»

*Propos recueillis par Andy MACK*



©VD/Andy MACK

Claire Rodier : « Les centres de rétention d'étrangers sont des lieux de déshumanisation ».

\* Migreurop est un réseau européen de militants et chercheurs né en novembre 2000. Son objectif est de faire connaître la généralisation de l'enfermement des étrangers dépourvus de titre de séjour et la multiplication des camps, dispositif au cœur de la politique migratoire de l'Union européenne.



### Expulsion

#### QUE DEVIENT FAHAD K?

Après son expulsion très médiatisée vers la Suède le 2 avril dernier, Fahad K. (héros du film «La forteresse» de Fernand Melgar) est rentré dans l'anonymat, comme des dizaines d'autres déboutés de l'asile que la Suisse expulse régulièrement. Suite à quelques appels de nos lecteurs qui voulaient en savoir un peu plus sur le sort du demandeur d'asile irakien, la rédaction de Voix d'Exils a interrogé son ancienne mandataire juridique, Elise Schubs. Elle déclare qu'un comité de soutien est mis sur pied en Suisse afin d'aider Fahad à trouver protection sur le sol européen. Madame Schubs prend de ses nouvelles régulièrement par téléphone.

Quelques membres du comité de soutien se sont rendus récemment à Stockholm pour aider le requérant d'asile irakien à trouver un logement. Fahad K. a trouvé un appartement dans la capitale suédoise. Dans le cas contraire, il aurait été renvoyé dans un centre de réfugiés à Bauden, une ville située à mille kilomètres de Stockholm, non loin du cercle polaire. Il a pu ainsi échapper, dans un premier temps, à l'éloignement, donc à l'oubli.

Le comité de soutien lui a aussi trouvé un avocat. Celui-ci affirme que le dossier de Fahad est solide. Malheureusement, selon les autorités suédoises, l'Irak est considéré comme un pays sûr. Il y a cinq vols par semaine entre Stockholm et Bagdad. Il y a très peu de recours acceptés devant les juridictions suédoises. Cette donne est perçue comme une terrible menace par la mandataire juridique.

ANDY MACK

*Voir aussi p.18.*

## FOCUS

## Privation des droits émotionnels pour les sans-papiers

**Les durcissements récents concernant les requérants d'asile déboutés n'ont pas mis fin à la peur de l'immigration en Suisse. La chasse aux abus se déplace sur des aspects toujours plus intimes : alors que la loi suffit déjà à empêcher les mariages de complaisance, une révision du Code civil suisse pourra bientôt interdire à tout ressortissant en situation irrégulière de s'unir avec la personne de son choix.**

Une initiative parlementaire visant à abolir le droit pour des étrangers en situation irrégulière de se marier en Suisse, introduite par le conseiller national Toni Brunner, président de l'Union démocratique du centre (UDC), a été adoptée le 4 mars 2009 par le Conseil national, une des deux chambres parlementaires suisses. Ce projet de modification du code civil intitulée «empêcher les mariages fictifs» a ensuite été avalisé par le Conseil des Etats, la chambre haute du Parlement, en date du 25 mai 2009. Cette modification va autoriser les officiers de l'état civil à fouiner dans la sphère privée des candidats au mariage, et les obligera à dénoncer les clandestins.

«En ma qualité de président de la Plateforme nationale des sans-papiers, je me suis opposé à cette modification avec toute la gauche, les Verts et des humanistes de la droite du Conseil national», témoigne Eric Voruz. Ce conseiller national socialiste vaudois estime qu'elle est «manifestement une grave atteinte aux libertés individuelles. Le mariage, qui est le signe de l'amour, est garanti par la Constitution suisse. L'initiative parlementaire de Toni Brunner est une violation de la Constitution fédérale. Le Conseil fédéral pense le contraire et provoque ainsi un dilemme.»

### La loi du silence

Malgré l'opposition de la gauche, le projet a franchi toutes les étapes parlementaires sans donner lieu à un véritable débat en Suisse. Les médias n'ont presque pas relayé l'information, même si les organisations qui travaillent en faveur des migrants ne sont pas restées insensibles. Un responsable de l'œuvre d'entraide Fraternité ne mâche pas ses mots: «Le plus grave est qu'une société criminalise un acte partout ailleurs tenu en haute estime. De plus, le

fait que tout un système tourne autour de l'abus est totalement délirant et contre-productif.»

Pour Ada Marra, conseillère nationale socialiste vaudoise, la modification du Code civil «enlèvera la possibilité à deux personnes qui s'aiment d'un amour sincère de pouvoir se lier. Lorsque l'on tombe amoureux, on ne demande pas les papiers de la personne que l'on rencontre!» La parlementaire ajoute que l'initiative «criminalise les sentiments d'une partie des gens. Et puis elle donne aussi un cahier des charges à l'officier de l'état civil qui n'est pas le sien: dénonciateur puisque ce dernier se voit dans l'obligation de dénoncer auprès des autorités compétentes les sans-papier. Or, il n'a pas choisi ce métier pour cela, je pense. Et s'il ne le fait pas, il se met lui-même en danger.»

### Suspicion automatique?

Interrogée, la direction de l'état civil vaudois nous a poliment invités à reporter notre interview aux mois à venir. Le fonctionnaire a mentionné que plusieurs recours ont été interjetés ces derniers mois auprès du Tribunal administratif cantonal par des couples dont le mariage avait été refusé pour suspicion de mariage blanc. Les jugements finaux n'ont pas encore été rendus.

Car même avant la modification du Code civil, les procédures obligatoires rattachées au mariage étaient déjà singulièrement rigoureuses et appliquées de manière toujours plus minutieuse à l'égard des étrangers au statut précaire. La nouvelle loi sur les étrangers, entrée en vigueur le 1er janvier 2008, tente ainsi de combattre les mariages de complaisance: l'office de l'état civil est invité à tenir compte d'un faisceau d'indices pour détecter les mariages «abusifs».



Des unions peuvent donc être interdites si le mariage est contracté alors qu'une procédure de renvoi est en cours, s'il existe une grande différence d'âge entre les futurs conjoints, si le partenaire suisse ou établi légalement en Suisse fait partie d'un groupe social marginal (alcoolique, toxicomane, prostitué-e), si les époux ont de la difficulté à communiquer entre eux, s'ils donnent l'impression de ne pas bien se connaître ou font des déclarations contradictoires.

Certains critères laissent entrevoir une discrimination possible, comme la différence d'âge ou le fait d'appartenir à un groupe social particulier.

Preuve que la Suisse est déjà très attentive aux abus possibles et disposait des outils nécessaires pour lutter contre le phénomène des mariages blancs, un couple de Turcs vient d'être poursuivi à Zürich: la police les accuse d'avoir divorcé en vue de contracter un nouveau mariage avec des personnes en situation régulière dans le seul but d'obtenir des papiers. Avec les dernières décisions du Parlement fédéral, la porte se ferme définitivement sur les sentiments amoureux et les espoirs de régularisation des déboutés de l'asile.

Hassan CHER

## Témoignages

# «Je prie Dieu pour les futurs mariés...»

Plusieurs personnes confrontées aux multiples obstacles dus à l'absence d'une autorisation de séjour «valable» ont accepté de nous décrire leur calvaire.

Lia\* est une native d'Amérique latine en situation irrégulière. Elle et son ami suisse ont décidé de se marier à la fin de l'automne 2007. «Après la préparation de toutes les pièces justificatives, nous avons déposé le dossier à l'Office d'état civil. Avant la fin de l'année, la réponse de l'administration est arrivée et la date du mariage a été fixée pour le début 2008. Nous avons dépensé quelques milliers de francs pour la cérémonie. Malheureusement, dans un dernier sursaut, l'état civil nous a informés de la suspension de la procédure de mariage, réclamant un document qui nécessitait mon déplacement dans mon pays d'origine. J'ai pu obtenir le papier demandé autrement, et en automne 2008, notre mariage a enfin été formalisé. Un an de galère, d'inquiétude, de doutes, etc. Il n'était déjà pas facile de se marier en Suisse. Avec la nouvelle loi, ce sera pire. Je prie Dieu pour les futurs mariés...»

### Long cheminement, mais conclusion heureuse

Knundi\*, un jeune immigré de l'Afrique sub-saharienne, a quant à lui fait sa demande d'asile en Suisse au début de l'année 2004, mais les choses se sont vite gâtées pour lui. Après une deuxième décision négative, il a reçu un avis d'exécution de renvoi. Depuis cette date et jusqu'en 2007, aucun changement n'est apparu dans sa situation administrative. Par contre, il y a eu un changement dans sa vie émotionnelle: avec un sourire rayonnant qui dénote une vie affective épanouie, Knundi commence à nous relater sans complexe le long cheminement qui a mené à son mariage.

«Durant la première semaine du printemps 2007, j'ai fait la connaissance de mon épouse dans les transports publics de Lausanne. Nos sentiments se sont intensifiés. Après plusieurs mois d'élan réciproque, nous avons décidé de nous marier. En quelques semaines, nous avons complété les pièces administratives nécessaires pour le dépôt du dossier. Il nous a ensuite fallu six mois pour avoir la réponse de l'état civil afin de fixer la date du mariage. Pendant ce temps, l'ODM m'a convoqué à plusieurs reprises pour me recommander de quitter la Suisse ou d'aller conclure le mariage hors du territoire. Le mariage a tout de même fini par se faire, et ma situation administrative s'est résolue.»

Interrogé sur la nouvelle loi imposant des restrictions aux mariages binationaux, il répond: «L'abus existe partout sur la planète, en premier lieu dans nos pays d'origine. Mais faire une telle loi en Suisse, un pays qui a des valeurs chrétiennes, c'est selon moi un rejet des bases culturelles sur lesquelles le pays a toujours été fondé.» Et d'ajouter: «Au-delà de ma religion, ma culture ne me permet pas de vivre en concubinage pendant toute ma vie. Cette loi vide le mariage de sa substance, qui devrait être le bonheur avant tout.»

### Un refus et un recours

Zelia\*, jolie femme brésilienne, a eu moins de chance: «Dans un hôtel à Montreux dans lequel je travaillais, j'ai fait la connaissance de mon ami suisse. S'en est suivie une année et demie d'une relation chaleureuse et pleine d'amour, que nous comptons éterniser par la conclusion d'un mariage en bonne et due forme. Nous avons réuni



Les joies du mariage sont désormais hors de portée des déboutés de l'asile et des sans-papiers

tous les documents obligatoires pour le dossier de l'état civil. Tout allait comme sur des roulettes, mais le hic fut que j'avais perdu mon travail entre-temps, et que mon permis de séjour ne pouvait pas être renouvelé.»

Elle se tait un bon bout de temps, comme si elle tentait de faire passer la bile qui lui bloque la gorge. Dans un sursaut saccadé, elle reprend: «Un mois et deux semaines plus tard, nous avons reçu un rejet catégorique de l'administration, sous prétexte que notre union contrevenait à la loi du fait que je suis en situation irrégulière, ce qui laisserait entrevoir un mariage d'intérêt. L'ultime solution qui nous restait était un recours devant le tribunal, chose que nous avons faite. Nous espérons une issue positive.»

Nous lui demandons ce qu'elle pense de la nouvelle loi: «A ma connaissance, les lois sont faites pour protéger les citoyens et non pour saper les valeurs de l'humanité et détruire les bonheurs.»

L'histoire qui suit est une confirmation de plus de la multitude de problèmes rencontrés par les couples binationaux. En été 2007, Deborah\*, une Suisse de 37 ans, fait la connaissance de Correa\*, un jeune garçon d'Amérique latine. Suite à une longue relation, le couple souhaite s'unir par le lien du mariage.

Deborah se fait alors embarquer dans un parcours du combattant dont elle ne voit toujours pas la fin: «Pensant respecter la loi de mon pays, j'ai obligé mon futur époux à se déclarer - avocat à l'appui - auprès de l'autorité publique. Résultat, il a été condamné à payer une amende ou à faire trois mois de prison. Sa peine purgée, une nouvelle sanction est tombée: il a dû quitter le territoire suisse et y revenir avec un visa pour conclure notre mariage. Il n'a eu aucune possibilité de retour depuis, et notre projet est remis aux calendes grecques... Je me sens brisée et ne comprends pas comment la loi de mon pays, censée protéger les citoyens, devient un obstacle à mes libertés individuelles!»

Hassan CHER

\*Noms fictifs

## Kiosque

# Pour Amnesty international, la crise menace les droits humains

**La crise économique mondiale aggrave les violations des droits humains aux yeux d'Amnesty International. Selon le rapport annuel de l'organisation humanitaire, ce constat vaut également pour la Suisse.**

Le monde fait face à un danger grave qui «en augmentant la pauvreté et en détériorant les conditions économiques et sociales, pourrait conduire à l'instabilité politique et à la violence de masse», affirme Amnesty International dans son rapport annuel.

«Derrière la crise financière, il y a une crise explosive en matière de droits humains», commente Daniel Bolomey, secrétaire général de la section suisse d'Amnesty International, lors de la présentation du rapport à Berne.

«La Banque mondiale estime que 53 millions de personnes vont glisser dans la pauvreté cette année et l'Organisation mondiale du travail déclare que jusqu'à 51 millions pourraient perdre leur emploi», a-t-il rappelé.

### Bombe à retardement

Aux yeux d'Amnesty, les dirigeants du monde se sont concentrés sur la revitalisation de l'économie globale, mais en négligeant les conflits qui ont étendu les atteintes aux droits humains, comme à Gaza, au Darfour, en Somalie, en République démocratique du Congo et en Afghanistan.

Interrogée sur le fait que le gouvernement suisse a accepté d'injecter 65 milliards de francs pour sauver UBS – la plus grande banque du pays – mais qu'il n'a pas augmenté son budget pour l'aide au développement, la porte-parole d'Amnesty Suisse Manon Schick a rappelé que son organisation avait approuvé le sauvetage.

«Mais nous estimons que le gouvernement devrait mettre la même énergie et les mêmes montants pour résoudre les vrais problèmes des droits humains, souligne-t-elle. Le monde fait face à une très importante crise des droits humains qui représente à nos yeux une véritable bombe à retardement. Et si les politiciens ne font rien, cette bombe explosera.»

Une fois de plus, la Suisse n'a pas échappé aux critiques de l'organisation. En cause: le traitement réservé aux demandeurs d'asile et les discriminations raciales.

Dans son analyse, Amnesty en arrive à la conclusion qu'une «législation inadéquate n'a pas réussi à fournir une protection efficace contre la discrimination».

«Les allégations de discrimination raciale, incluant des mauvais traitements, de la part des représentants de l'ordre public ont continué. Une législation restrictive a violé les droits économiques, sociaux et culturels des demandeurs d'asile et des migrants illégaux», note le rapport.

Le rapport rappelle que le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale a mis en évidence ce problème récurrent de discrimination en Suisse, incluant l'usage de critères raciaux pour le ciblage de suspects par la police.

### Profond changement

Par ailleurs, le 18 mars dernier, le Parlement suisse a adopté une loi qui permet l'utilisation d'armes électriques (tasers) et de chiens lors de l'expulsion forcée d'étrangers. Pour Amnesty, ceci pourrait violer les normes du Conseil de l'Europe en matière d'utilisation proportionnelle de la force.

Le rapport juge également que la législation introduite en 2007 pour protéger les victimes de violence domestique a été mise en œuvre de manière inadéquate par certains cantons. En cause: le manque de formation au sein de la police et de la magistrature.

Plus positivement, le rapport se réjouit que la Suisse ait signé le 8 septembre la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'êtres humains.

Toutefois, Denise Graf, responsable de l'asile à la section suisse d'Amnesty, en appelle à un profond changement de la part du gouvernement. «Spécialement en matière d'asile et d'immigrés illégaux, car la situation est vraiment mauvaise», précise-t-elle.

### Guantanamo

Denise Graf trouve qu'il est difficile de comparer la Suisse avec d'autres pays; dans certains domaines la situation y est meilleure, dans d'autres elle est pire.

«Prenez l'exemple des détentions, illustre-

t-elle. La Suisse a la possibilité de placer quelqu'un en détention administrative pendant 24 mois, ce qui n'est possible nulle part ailleurs en Europe. D'un autre côté, la situation est certainement meilleure qu'en Italie où des gens sont renvoyés sans autre forme de procédure vers des pays connus pour leurs violations graves des droits humains.»

Denise Graf salue par ailleurs la position du gouvernement suisse en ce qui concerne le camp de détention de Guantanamo – «l'une des plus grandes débâcles de l'histoire moderne des droits humains».

«La Suisse a été le premier pays à regarder les dossiers et à examiner s'il était possible d'accueillir un petit groupe de détenus de Guantanamo, explique-t-elle. Ce fut un pas très positif et nous nous en réjouissons, car nous pensons qu'il a permis de faire avancer les dossiers dans d'autres pays.»

### Encore un modèle?

La Suisse a-t-elle encore un rôle de modèle en matière de droits humains? «Lorsque nous parlons à nos collègues des autres sections, nous constatons que la Suisse bénéficie encore de cette position, mais que nous sommes progressivement en train de la perdre», répond Denise Graf.

«Si nous voulons que d'autres pays améliorent leur situation, nous devons vraiment maintenir cette position, poursuit-elle. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions dire «prenez exemple sur nous». Mais actuellement, en ce qui concerne les droits des migrants et des demandeurs d'asile, nous ne pourrions plus servir de modèle bien longtemps avec le genre de législation que nous avons.»

*Thomas STEPHENS, swissinfo.ch  
(Traduction de l'anglais: Olivier Pauchard)*

## Publication

# La langue française, vecteur primordial du processus d'intégration à Genève

**Le Bureau de l'intégration des étrangers du canton de Genève (BIE) travaille en collaboration avec les associations et cherche à densifier l'offre de cours de français à but d'intégration afin que chaque migrant-e non francophone puisse y avoir accès.**

Une publication du BIE vient de paraître sous forme de brochure. Elle répertorie les différentes offres de cours de français proposés par des structures associatives à l'intention des migrants sur le territoire genevois. A cette occasion, nous souhaitons revenir sur l'importance de la langue dans le processus d'intégration. Pour répondre à cette nécessité, en collaboration avec les associations, nous comptons renforcer le dispositif déjà en place.

S'exprimer dans la langue de son lieu de résidence permet de créer des interactions avec ses voisins, les commerçants, les enseignants de ses enfants, l'administration. Cela permet aussi de rechercher un emploi, de développer son réseau social, bref d'être autonome dans son nouvel univers et de développer son nouveau projet de vie. L'enjeu est donc essentiel dans une perspective d'intégration.

### Subvention annuelle de 500'000 francs

Au niveau légal, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr, article. 4) préconise des mesures visant à ce que les étrangers «se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse, en particulier qu'ils apprennent une langue nationale». Pour parvenir à cet objectif, l'Office fédéral des migrations (ODM) alloue dès cette année à notre canton, et ce durant trois ans au moins, une subvention annuelle de quelque 500'000 francs. Cette manne fédérale, associée à celle du canton, permettra de renforcer les structures existantes qui offrent des cours de français à but d'intégration, voire d'en créer de nouvelles. C'est dans cette perspective que le Bureau de l'intégration a élaboré un «programme cadre» répondant aux critères de l'ODM afin de pouvoir répartir ce fonds fédéral en fonction des besoins identifiés sur le «terrain».

Cependant, l'offre de cours reste encore quantitativement insuffisante au vu de la demande, qui se chiffre à plus de 1 million de francs. Il est donc nécessaire de trouver de nouveaux financements permettant à chaque personne ayant besoin de cours d'alphabétisation, de français axés sur l'oral (conversation), de français axés sur l'écrit (compréhension et expression), de cours intensifs, puisse trouver une structure qui réponde au mieux à ses besoins.

D'autres dimensions sont également à prendre en compte dans la mise en place de tels cours et structures. Par exemple, le prix, donc l'accessibilité à ces formations, la répartition géographique de l'offre, ainsi que la garde d'enfants pendant les périodes d'enseignement.

Le fait que la plupart des associations comptent sur la disponibilité et l'engagement de bénévoles et sur des subventionnements extérieurs permet de fixer des prix très bas et permet ainsi une grande accessibilité aux personnes concernées par les cours.

### Offres de cours insuffisantes

Une répartition des cours dans les différentes zones du canton de Genève est aussi un facteur important dans la stratégie de développement de l'offre. En effet, il existe des cours dans certaines communes, mais cela reste insuffisant. Il serait d'ailleurs bienvenu que les communes s'engagent dans ce sens et participent, par exemple par la mise à disposition de locaux.

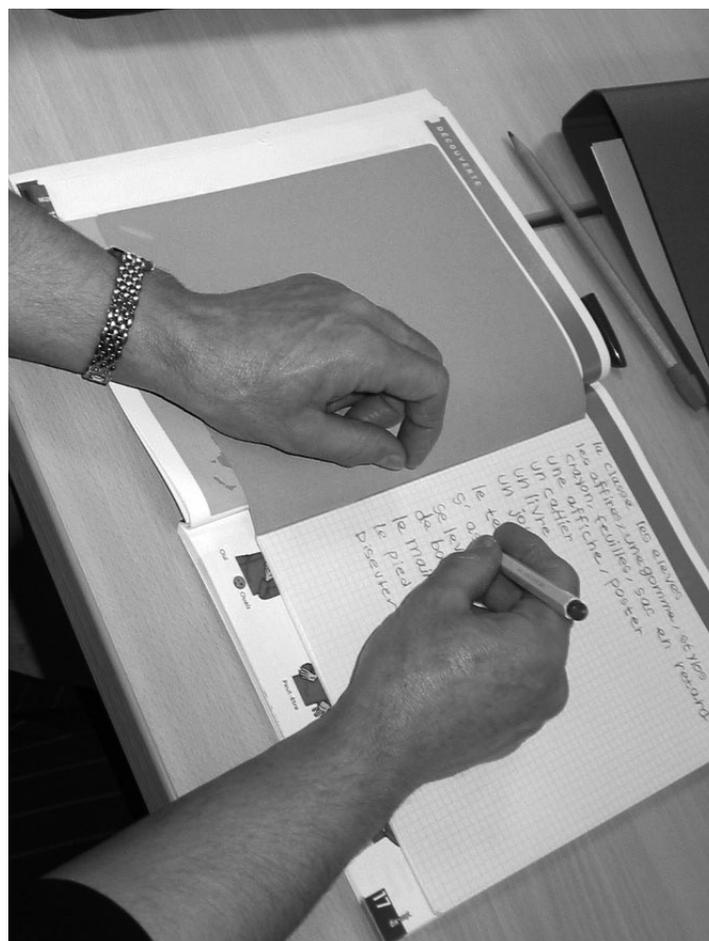
Toujours en terme d'accessibilité, la prise en charge de la garde d'enfants durant les cours constitue également un défi considérable: comment

apprendre avec des enfants «dans les pattes»? Des solutions pérennes à ce problème doivent encore être étudiées et réalisées.

Une fois de plus, l'expérience démontre l'importance de chacun et la nécessité de mobiliser tous les acteurs associatifs, étatiques, politiques en relation avec l'intégration et plus particulièrement avec les migrants allophones: l'apprentissage de la langue française est un enjeu majeur de l'intégration. A ce propos, il convient enfin de relever ici l'effort de celles et ceux qui, ils sont nombreux, œuvrent quotidiennement à la mise en place de ce dispositif. Qu'ils en soient vivement et sincèrement remerciés.

André CASTELLA  
Délégué à l'intégration

La brochure et le tableau des projets financés sont disponibles sur le site [www.ge.ch/integration](http://www.ge.ch/integration)



©VDE

Selon le BIE, l'apprentissage du français permet aux migrants de rechercher facilement un emploi et de développer leur réseau social.

## Interview

### Françoise Gianadda: «Il faut vivre ensemble»

Elle a marqué de son empreinte la politique valaisanne d'asile pendant 23 ans. Cela lui a valu d'être caricaturée en figure d'autorité et de dureté maintes fois. L'énoncé de son nom suffisait à faire frémir bon nombre de requérants. A quelques jours de la retraite, la directrice sortante du Service des étrangers a reçu la rédaction valaisanne de *Voix d'Exils*. Interview.

**VDE:** *Vous avez débuté dans ce service il y a plus de 20 ans, quelles ont été les principales vagues d'arrivées de requérants d'asile durant cette période?*

**Françoise Gianadda:** Quand je suis entrée en fonction, c'était l'époque de la naturalisation des personnes originaires des pays de l'Est, comme la Roumanie, la Pologne ou la Tchéquie, qui étaient arrivées auparavant dans le cadre de l'asile. Le plus fort développement de l'asile s'est passé dans les années 90, avec la crise dans les Balkans. On a vu également arriver les peuples africains, avec l'Angola, la République démocratique du Congo, la Somalie, Guinée-Bissau, le Nigéria et aussi les personnes originaires du Moyen-Orient.

**Quelle est la marge de manœuvre cantonale en matière de permis de séjour pour requérants d'asile par rapport aux directives fédérales?**

Y a-t-il vraiment une marge de manœuvre? Nous sommes soumis à la Loi fédérale et à une certaine jurisprudence. Ce que j'observe, c'est que le nombre de permis humanitaires proposés et octroyés par le canton du Valais se situe dans la moyenne des autres cantons suisses. Notre politique a toujours été de présenter des dossiers solides, par souci de crédibilité vis-à-vis de l'autorité fédérale. Dans notre pratique, nous évitons de juger le degré d'intégration uniquement sur la question de l'autonomie financière. Il faut nuancer pour éviter que des jeunes en arrivent à abandonner une formation pour aller gagner leur vie dans l'unique but de remplir ce critère. Il est tout aussi important d'étudier l'intégration à travers la bonne volonté de participer à la vie locale.

**Pouvez-vous nous relater, pour ces 20 dernières années, deux faits marquants, un positif et un négatif?**

Le fait le plus positif est que l'on dispose désormais d'une nouvelle loi fédérale qui met en place une politique globale d'intégration pour tout le monde: les personnes



Françoise Gianadda, 23 ans à la tête du Service cantonal valaisan de la population et des migrations.

étrangères qui viennent en Suisse pour travailler, pour étudier ou par le biais de l'asile. La Suisse donne le signal qu'elle souhaite l'intégration des migrants et c'est très positif.

Le côté négatif c'est, pour moi, le fait que malheureusement certaines communautés continuent à vivre repliées sur elles-mêmes, en ghettos. L'intégration, cela devrait être le rapprochement des gens pour vivre ensemble. Mon regret est que nous n'avons pas assez compris combien la Suisse peut s'appuyer sur son histoire pour appeler à la participation, parce que toute l'histoire de la Suisse est d'apprendre le «vivre-ensemble» à des personnes de cultures, de langues et de religions différentes. Pour moi, un exemple d'échec absolu d'intégration, c'est ce que

j'ai entendu dernièrement de la part d'un homme naturalisé, qui interdisait à sa fille de sortir avec un Suisse en menaçant de la tuer. Chez les migrants, il faut le dire, il n'y a pas toujours la volonté de participer. On ne peut pas se contenter d'exiger de la part des Suisses, il faut aussi que de l'autre côté on nous dise: «Nous sommes venus chez vous, nous aimerions voir comment vous vivez, nous aimerions participer à votre vie.»

**Vous avez, pour le public, l'image d'une femme dure, comment l'assumez-vous?**

Je l'assume mal, parce que j'ai toujours protesté contre ce qu'on a fait ou voulu faire de moi. Je conçois que l'on ne soit pas d'accord avec moi. Sur certains sujets, comme le port du voile, j'ai effectivement des posi-

tions fortes. Mais j'aimerais qu'on me connaisse d'abord.

Je suis juriste, avocate. Mon métier est d'appliquer la loi. Et spécialement dans le domaine des migrations, il y a tout de même des conditions et des exigences qui doivent être remplies. On ne peut pas être angélique. On doit savoir parfois dire non. Pendant toutes ces années, si j'ai vu les richesses de l'être humain, j'ai aussi vu ses limites: les délinquants qui doivent partir et qui au dernier moment se trouvent une fiancée... Il y a des choses qui ne passent pas. Mais ceci n'empêche pas d'être humain.

#### *Y a-t-il des décisions que vous regrettez?*

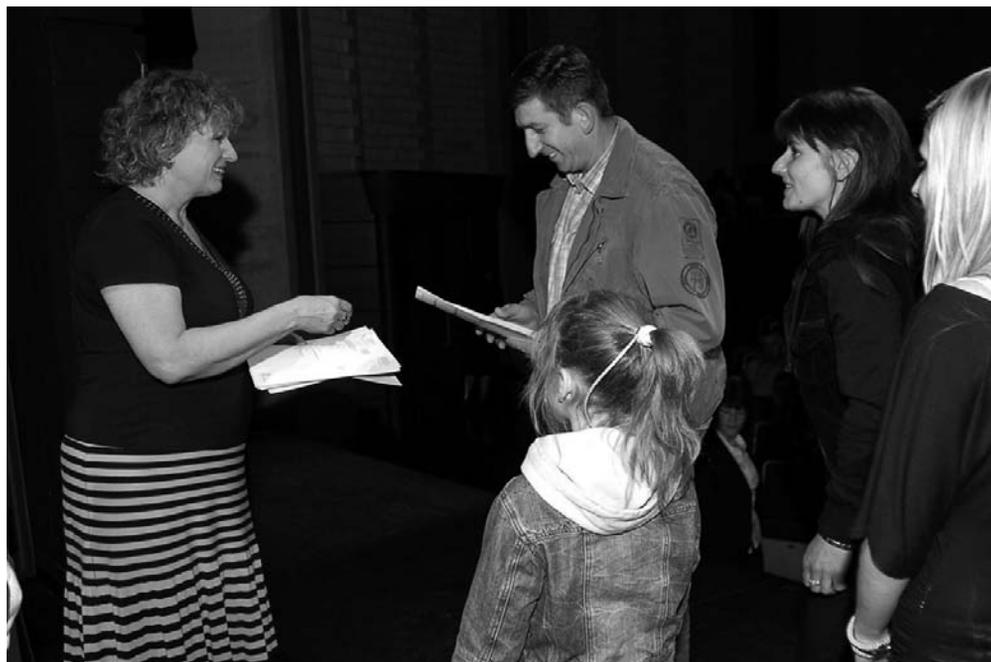
Ce que je peux dire, c'est que j'ai toujours essayé d'être juste dans mon travail. Dans le traitement d'un dossier, on doit faire la pesée de l'intérêt des gens et de l'intérêt public. On ne décide que sur la base de ce que l'on sait. J'ai conscience que l'on a parfois pris des décisions qui auraient pu être différentes si l'on avait eu connaissance de certains aspects du dossier. J'ai vu malheureusement beaucoup de méfiance de la part de certains migrants.

Je suis pour un rapport de confiance: l'autorité ne doit tout de même pas être la dernière à être au courant de ce qui se passe! Certains sont venus nous voir trop tard. Mais ce que je peux dire, c'est que, chaque fois qu'on a pu percevoir de la souffrance, on a été très attentif.

#### *Qu'allez-vous faire de votre retraite?*

Dans l'immédiat: partir en vacances. Je dois apprendre à changer mon rythme de vie. Je me suis passionnée pour ce que j'ai fait et je suis toujours aussi enthousiaste. Mon idée, c'est de rester active dans le domaine de la migration, mais je ne sais pas encore comment. J'ai également le besoin de témoigner sur certains sujets qui me tiennent à cœur, comme l'égalité des hommes et des femmes. J'aimerais que la femme soit reconnue comme un être humain à part entière. Durant toutes ces années de travail, c'est finalement la position de la femme qui m'a le plus touchée et, très honnêtement, il reste beaucoup à faire.

*Rédaction Valaisanne*



Le grand jour de l'assermentation.

©Etat du Valais

## Brève

### Dédommagement à bien plaisir

Après l'introduction d'un prélèvement forfaitaire par la Confédération en 1992, le Valais a maintenu jusqu'en 1996 le prélèvement cantonal sur le salaire des requérants d'asile, pratique tolérée par l'Office fédéral des réfugiés (ODR) de l'époque. Le système a été dénoncé par une religieuse, soeur Marie-Rose, qui a constitué un comité de soutien aux requérants.

Le Conseil d'Etat du canton du Valais a pris connaissance du rapport d'expertise de Me Thierry Béguin concernant les requérants d'asile ayant exercé une activité professionnelle en Valais entre 1992 et 1996.

Le rapport relève que, même si jusqu'à l'arrêt du Tribunal fédéral du 13 mars 2008, le Service de l'action sociale pouvait de bonne foi se croire en droit de prélever des retenues ou encaissements en faveur du canton, des requérants ont été lésés par les prélèvements cumulés de la Confédération et du canton sur les salaires. En conséquence - hors de toute obligation juridique - le Conseil d'Etat a décidé, sur proposition du chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie Thomas Burgener, de dédommager les requérants qui ont remboursé à la Confédération et au canton durant la période 1992-1996 des montants supérieurs à leur dette d'assistance effective. Davantage de transparence et une meilleure communication ont été promises suite à cette expertise.

Avec cette décision le dossier «requérants d'asile» est clos. Il a fait l'objet de multiples interpellations et enquêtes administratives durant 10 ans.

*Rédaction valaisanne*

## Récit

## 24 heures dans la vie d'une requérante

**Christine vit seule dans un foyer collectif. Ses journées sont occupées par les souvenirs de son pays et les tracasseries liées à son statut actuel. Récit d'une journée ordinaire, semblable à celle de centaines d'autres «Christine».**

«C'est le printemps, la nature est magnifique, on est content, c'est la saison de l'amour... Mais où est l'amour?», dit-elle en traînant devant les cafés d'Ouchy. Elle a envie de pénétrer dans un bistrot et de commander un café, mais elle n'y arrive pas: c'est tellement dur de vivre avec 12 francs par jour! Christine, Togolaise d'une cinquantaine d'années, a quitté son pays depuis longtemps en laissant ses quatre enfants. Actuellement, elle habite au centre de Crissier, dans une petite chambre avec une lumière jaune aveuglante, encombrée de cartons, de couvertures et de vêtements. Au milieu, une radio semble être exilée toute seule. Christine monte le son: c'est une chanson de Bob Marley, de celles qui font pleurer les jours où la vie est trop dure. Il est midi, Christine doit préparer à manger. Elle a l'air abattue, comme envahie par la fatigue: «Dans la vie, on ne fait pas toujours ce qu'on voudrait. Tu sais pourquoi? Parce qu'on n'est pas seuls au monde! C'est pour ça que je ne veux pas me faire d'amis. Malgré cela, mes relations avec les autres requérants sur cet étage sont bonnes. Seulement, ils ne connaissent pas la propreté. Il y a une toilette et une seule douche pour douze personnes, c'est une vie ça? Les gens en prison sont mieux lotis que nous, il leur manque seulement la liberté. C'est une sorte de torture psychologique. Rien n'est bon, tout est négatif. Même les agents de sécurité, ils t'énervent!»

**Tabassée par des racistes**

L'odeur des petits pains se répand dans la cuisine. «Il sont délicieux, tu peux en prendre un», me dit-elle. «Au début, je passais toute la journée entre ma chambre et la cuisine. J'avais peur de sortir. Je n'arrive pas à oublier le jour où j'ai été tabassée à Bienne par trois racistes qui m'ont traitée de singe d'Afrique. Personne n'est venu me secourir, je suis restée seule dans la rue. J'aurais préféré être morte. Entre mes larmes et la pluie, je distinguais à peine la route...»

Je comprends maintenant le secret de cette force incroyable qui se dégage derrière les grosses lunettes qui filtrent son regard.

«A force de patience, les jours finissent par passer. Je ne veux pas me rendre la vie plus compliquée inutilement», ajoute Christine en marchant au bord de la rivière à Crissier. «Tu sais pourquoi je suis ici? J'ai quitté mon pays à cause des Français. Ils prennent nos richesses et laissent les militaires massacrer nos enfants. S'ils nous laissaient tranquilles, on vivrait chez nous. Ce sont des voleurs, des escrocs, ils nous ont donné l'indépendance en demi-teinte!»

Comme tous les requérants, Christine doit aller à la Migros pour faire des achats selon son budget. Les choix sont limités. En plus, elle doit économiser de l'argent pour l'envoyer à son fils qui fait ses études au Togo. Elle explique: «Je pense à lui tout le temps, j'aimerais pouvoir le toucher. Mon autre fils a trouvé la mort en 2008, une hémorragie interne suite à des tortures par les militaires. A ce moment, j'étais comme sur un bateau aux voiles déchirées en plein tourbillon. En Afrique, nos enfants sont notre richesse, ils s'occupent de nous dans notre vieillesse. C'est la France qui a assassiné mon enfant, nous sommes toujours les esclaves de la France!»

**Vivre sur ses souvenirs**

Christine vit sur de vieux souvenirs, comme si ses meilleurs jours étaient derrière: «Ici je me pose tous les jours les mêmes questions. Qu'est-ce qui m'attend? Qu'est-ce que je ferais si je retrouvais les gens qui m'ont agressée? Tous les jours je revis cette histoire. Je prends des médicaments



*Le rêve de liberté est-il interdit aux requérants confinés dans leur chambre ?*

avant de dormir. Avant, l'image de la Suisse était celle d'un pays d'humanité. Maintenant, je ne sais plus si j'aime encore ce pays. Un jour, dans le bus, une vieille femme m'a dit: Toi, reste debout! J'ai été consternée.»

Le soir, je l'ai retrouvée dans la cuisine en train de préparer le dîner en chantant sa chanson préférée. C'est une habitude pour elle. «Est-ce que je dois manger comme les Suisses ou quoi? Tout le monde parle de l'intégration ici. Mais c'est quoi l'intégration? Je vais toujours garder mon côté africain. Il y a un proverbe chez nous qui dit: Le bois qui a fait mille ans dans l'eau ne peut jamais devenir crocodile! Que penses-tu quand un responsable vient contrôler ta chambre en disant: «Vous n'êtes pas chez vous, ici c'est comme ça!»

«Je n'arrive plus à me battre, je suis fatiguée», dit-elle, en ajoutant: «Tous mes rêves sont tombés à l'eau. Il y a un virus qui attaque les gens ici, c'est le virus du papier! Je n'accepte pas ce caractère: les Blancs pensent que nous ne sommes rien, et moi je pense que l'autre est l'enfer...»

Christine n'a plus qu'à attendre. Elle éteint la lumière et se glisse sous ses draps. Demain, une journée exactement identique recommencera.

*Chaouki DARAOU*

## Reportage

# Un toit pour 28 nationalités: misères et splendeurs de l'inter-culturalité

**Dans les foyers pour requérants, les alliances se nouent surtout entre personnes de culture commune. Ce qui relie les uns est aussi ce qui les sépare des autres. Le défi reste pourtant de vivre tous ensemble.**

Lorsqu'on monte dans les étages des trois immeubles du foyer de Crissier, où cohabitent 300 personnes, on est immanquablement accueilli par différents sons de musiques: somalienne, arabe, africaine ou tamoule. La cohabitation entre les requérants d'asile d'origines différentes est souvent difficile et donne parfois naissance à des conflits, surtout que les occupations des migrants vivant dans ce type d'hébergement sont limitées.

Mahmoud, un Somalien de 51 ans, trouve que «pratiquer l'interculturalité n'est pas facile, mais cela vaut toujours la peine d'essayer! S'il y a une occasion, je n'hésiterai pas à communiquer avec d'autres. Nous devons corriger nos préjugés, le monde est toujours le même pour tous, même si la manière de le décrire reste différente.»

La maîtrise de la langue du pays d'accueil peut faciliter les échanges entre les groupes de cette mosaïque de communautés. Les cours de français organisés dans le foyer sont pour cela très efficaces: même si l'acquisition d'un nouveau langage reste difficile, le fait de partager ces heures de classe ensemble est déjà un premier pas vers l'autre.

### Le dialogue facilite la cohabitation

Rami, un Irakien de 32 ans, estime ainsi que la communication peut créer des liens: «J'aime savoir comment les autres réfléchissent. Même s'il y a des différences de mentalité, nous pouvons trouver un terrain d'entente. Le dialogue peut toujours rendre la cohabitation plus facile.»

La nuit tombe sur Crissier. Un groupe d'arabophones est réuni à la cuisine de l'étage. Ils prennent leur dîner ensemble autour d'une ancienne table avant de jouer aux cartes, et finissent par se rappeler des souvenirs nostalgiques de leurs pays natal, sans oublier leur situation actuelle et l'avenir sombre qui les guette. «Prépare-toi vite, on n'a pas beaucoup de temps, et n'oublie pas les morceaux de gâteaux», dit Abu Salem à sa femme. Ils doivent aller voir une famille orientale avec qui ils ont l'habitude d'échanger des visites, puisqu'ils partagent la même langue, la même religion et la même culture gastronomique.

«La religion peut bien sûr faciliter la communication», confirme une Erythréenne d'une quarantaine d'années, «de même que l'éducation peut être un point de rencontre. En effet,



«Le dialogue peut rendre la cohabitation plus facile», selon Rami, Irakien

une personne éduquée s'intégrera plus facilement qu'une autre qui n'aurait pas les mêmes bases.»

### «Tous dans le même bateau»

Aziz, un de ses compatriotes âgé de 28 ans, est aussi pour le dialogue entre les personnes et les groupes. Il explique: «C'est vrai que nous avons des cultures et des langues différentes, mais nous pouvons trouver des tendances communes, même au niveau de nos rêves. Nous sommes tous dans le même bateau!»

Les requérants partagent en effet le même statut et les mêmes conditions de vie. Abdullah, Guinéen de 30 ans, le résume très bien: «L'attente est notre point commun, plus puissant que les différences linguistiques...» Derrière, il y a toujours un être humain qui cherche à exprimer ce qu'il est, c'est pourquoi le besoin de communication est toujours présent.

## Peur de sanctions

La Coordination asile Vaud est à la recherche d'un lieu pour abriter, en cas de besoin, des requérants menacés de renvoi. Sollicitées, les Eglises vaudoises sont en plein dilemme.

Le vote massif du peuple suisse en faveur du durcissement de la politique migratoire, en septembre 2006, a freiné l'ardeur de certains sympathisants du mouvement, qui ne sont pas loin de penser que la cause est devenue politiquement indéfendable.

Les Eglises auraient-elles peur des éventuelles sanctions? La nouvelle loi sur les étrangers réprime très sévèrement l'accueil de personnes en situation irrégulière: jusqu'à 500 000 francs d'amende et cinq ans de réclusion! «C'est délicat, admet Michel Racroz, membre du Conseil de l'Eglise catholique et coordinateur du département solidarité. Comme les bâtiments de l'Eglise catholique appartiennent aux paroisses, cela retomberait sur les Conseils de paroisse. Si nous ouvrons un refuge, ce sera donc à chaque personne individuellement de prendre ce risque.»

Michaël Rodriguez

Chaouki DARAOU



## Sensibilisation

# La violence conjugale est aussi présente chez les requérants d'asile

**Un module de sensibilisation sur le phénomène de la violence conjugale vient d'être conçu pour les requérants d'asile. La conceptrice, Françoise Robert, assistante sociale au Bureau deuxième accueil des requérants de Neuchâtel nous en parle.**



Françoise Robert

**Voix d'Exils: Les requérants d'asile ne sont-ils pas bien informés de la gravité de la violence conjugale?**

Françoise Robert: Actuellement, ils ne sont pas bien renseignés parce qu'il n'y avait pas d'information disponible à ce sujet. C'est la raison pour laquelle j'ai mis sur pied un module suite à une formation que j'ai suivie à Lausanne. C'est un programme de sensibilisation qui va être diffusé auprès de tous les requérants du canton de Neuchâtel.

La première séance a eu lieu au Centre de premier accueil à Couvet. On organisera probablement aussi cette information pour les requérants qui sont actuellement en deuxième accueil.

**A quelle fréquence cette information sera-t-elle donnée?**

Je pense qu'il faut prévoir de donner cette information régulièrement, parce qu'il y a toujours de nouvelles personnes qui arrivent. La fréquence est variable selon les arrivées. Il n'y a pas de distinction hommes-femmes, célibataires ou non. L'information sera donnée à tous.

**Quelles sont vos impressions sur les participants qui étaient présents à la première séance de sensibilisation?**

Je trouve que les gens étaient assez réceptifs et ça m'a étonné. Je pensais il y aurait plus de réactions ou de rejets sur le problème traité.

J'ai présenté cette première information aux communautés érythréenne et somalienne et les questions venaient des hommes en particulier qui montraient un certain intérêt.

Je pense qu'ils étaient surtout intéressés à savoir un maximum de choses sur la législation suisse en matière de violence conjugale.

**La violence conjugale est-elle plus présente dans les couples de requérants d'asile?**

En matière de violence conjugale il n'y a pas de différence entre les couples de demandeurs d'asile et suisses. Les statistiques montrent qu'il n'y a pas plus de violence conjugale dans les familles étran-

gères que dans les familles autochtones. C'est un problème général qui touche la société dans son ensemble.

**Disposez-vous des statistiques en matière de violence conjugale touchant les requérants d'asile?**

Non, car c'est très difficile d'avoir des statistiques fiables. Beaucoup de demandeurs d'asile préfèrent se taire. Peut-être qu'après cette nouvelle sensibilisation, ils s'exprimeront plus facilement. Ils oseront parler parce qu'ils savent qu'ils seront écoutés et aidés. Pour ma formation, j'ai répertorié dans mes dossiers une trentaine de cas de violence durant ces dernières années.

**Le respect des coutumes d'origine joue-t-il un rôle dans la manifestation de cette forme de violence?**

Je pense que oui. C'est difficile pour eux de vivre sans tenir compte de leur culture, qui fait partie de leur identité. Mais on ne peut pas mettre le problème de la violence conjugale sur le compte de la culture seulement. Ce qui est important, c'est de les amener à respecter les lois suisses.

**L'auteur de violences conjugales peut-il perdre son permis de séjour?**

Cette crainte, beaucoup de femmes requérantes l'ont. L'auteur de violence menace sa victime en utilisant cet argument: «Si tu parles, je vais être expulsé et ce sera de ta faute.»

Dans la loi, un article permet justement de protéger la victime en cas de violence conjugale, afin qu'elle puisse rester.

L'auteur prend un grand risque. En effet c'est une infraction à la loi qui mène à l'ouverture d'un dossier pénal. L'auteur peut effectivement compromettre ses chances de rester en Suisse.

*Propos recueillis par  
Betiel TECLEHAIMANOT*

## Où s'informer?

**La Main Tendue**  
tél. 143

**Hébergement d'urgence**  
tél. 0800 880480

**Solidarité femmes  
(Centre de consultation et d'accueil  
pour les femmes maltraitées)**  
tél. 032 968 60 10, [www.sfn.ch](http://www.sfn.ch)

**Centre de consultation LAVI  
(pour victimes d'infraction)**  
Neuchâtel, tél. 032 889 66 49, LAVI.  
[Neuchatel@ne.ch](mailto:Neuchatel@ne.ch)  
La Chaux-de-Fonds  
tél. 032 889 66 52,  
[LAVI.VCH@ne.ch](mailto:LAVI.VCH@ne.ch)

**Office de la politique familiale  
et de l'égalité**  
Tél. 032 889 61 20,  
[www.ne.ch/egalite](http://www.ne.ch/egalite)

**Structure pour les auteur-e-s  
de violence conjugale**  
tél. 032 886 80 08

**Bureau du délégué aux étrangers  
(Conseils et orientation en langues  
étrangères)**  
Neuchâtel  
tél. 032 889 48 50  
La Chaux-de-Fonds  
tél. 032 889 74 42, [bcde.cf@ne.ch](mailto:bcde.cf@ne.ch)

**En cas d'urgence  
Police, tél. 117**



## Requérant qui gagne

# Champion d'athlétisme, mais privé de compétitions internationales

**Champion de courses à pied dans son pays, l'Érythrée, Ermias Mehreteab attend depuis 19 mois la réponse à sa demande d'asile tout en continuant à s'entraîner quotidiennement pour se maintenir au plus haut niveau.**

Arrivé en Suisse il y a près de 19 mois, Ermias Mehreteab se bat quotidiennement contre les conditions très difficiles d'un demandeur d'asile en Suisse dans l'espoir d'obtenir un permis de séjour, et pourquoi pas la nationalité qui lui permettrait de participer à nouveau aux compétitions internationales d'athlétisme. Tout comme son compatriote Mulugeta Negash, en Suisse depuis huit mois, il a gagné plusieurs titres en Érythrée.

### Prémices d'un véritable champion

Spécialiste du 5'000m et 10'000m, il peut également courir d'autres distances, non sans briller. Il y a trois ans, il a couru le 1500 mètres en 3 minutes et 45 secondes, juste sept secondes au-dessus des minima requis pour pouvoir participer aux Jeux olympiques, et 19 secondes de plus que le record du monde détenu par le Marocain Hicham El Gherrouj (3'26"). Âgé de seulement 21 ans, Ermias Mehreteab a déjà représenté son pays dans plusieurs meetings internationaux ces dernières années en courant différentes distances, raflant au passage plusieurs titres. Il a gagné la première place au championnat du monde organisé en Turquie en 2006 dans le cross country de douze kilomètres, et également la troisième place dans la même catégorie à un meeting organisé en Suisse, et la sixième place à un autre au Nigeria. Il a en outre porté les couleurs de l'Érythrée dans des tournois en Ouganda, au Soudan, Kenya et Djibouti. Mais depuis son départ de son pays et son arrivée en Suisse, le champion érythréen se voit privé des compétitions internationales. Avec son permis N, il ne peut ni voyager, ni avoir un coach et un manager, ni s'entraîner avec d'autres athlètes dont le niveau s'approche du sien.

### Difficiles conditions d'entraînement

En effet, pour avoir un entraînement optimal, le coureur de longues distances a besoin de courir avec d'autres athlètes afin de se relayer pendant la course. Heureusement pour lui, il

peut actuellement s'entraîner avec son compatriote Mulugeta Negash, qui est plutôt coureur de courtes distances (400m, 800m, 1500m), mais qui peut également participer à de longues courses.

À cela s'ajoutent les conditions difficiles d'entraînement: «Je ne peux m'entraîner sur l'anneau d'athlétisme du stade de Colombier que trois fois par semaine, le reste du temps, je suis obligé de courir au bord du lac, sur du béton ou de la terre battue», raconte Ermias Mehreteab avec un mélange de résignation et d'espoir que cela change dans un avenir proche. Malgré ces obstacles, il ne se décourage pas et continue à participer aux meetings partout en Suisse, à chaque fois que l'occasion se présente. Il a déjà couru à Bâle, Zurich, Fribourg, Berne, se trouvant souvent sur le podium ou au pire au pied de celui-ci.

### Domination totale du Tour du canton

En avril dernier, il est arrivé à la cinquième place des 20 kilomètres de Lausanne. Et à Neuchâtel, il est en train de survoler le Tour du canton dont il a gagné les trois premières étapes, creusant déjà un écart de près de cinq minutes sur le premier poursuivant qui n'est autre que le tenant du titre et six fois vainqueur du tour. Autant dire que, sans grosse surprise, Mehreteab est assuré de gagner la boucle cantonale.

L'Érythrée fait partie, avec l'Éthiopie et le Kenya, des trois pays connus pour leurs athlètes doués pour les courses à pied. Cela en raison des conditions d'entraînement en haute altitude qui leur permettent ensuite de dominer les courses tenues dans d'autres régions du globe comme en Europe, par exemple, où les conditions climatiques sont plus favorables. Cela fait d'eux par ailleurs des coureurs prisés par d'autres pays, européens ou autres, qui leur octroient la nationalité afin qu'ils les représentent dans les championnats du monde et aux Jeux olympiques.

Mais en Suisse, les autorités ne semblent pas intéressées à garder ces athlètes de haut niveau pour leur pays d'origine. À l'instar de Maryam Jamal, née Zenebech Tola, coureuse d'origine éthiopienne qui a souhaité porter le maillot rouge à croix blanche, mais qui s'est vu refuser un permis de séjour en Suisse. Elle a fini par



*Ermias Mehreteab espère pouvoir participer aux Jeux Olympiques de Londres en 2012*

avoir la nationalité du Bahreïn, pays pour lequel elle a déjà gagné quelques titres et qu'elle a représenté en finale des 1500m aux Jeux olympiques de Pékin en 2008.

### Jeux Olympiques de 2012 dans le viseur

«J'espère pouvoir courir les 5000m et 10 000m aux Jeux Olympiques en 2012, et quelque six années plus tard, je commencerai à courir le marathon», confie Ermias Mehreteab. Les autorités helvétiques écouteront-elles cet appel, ou va-t-on assister à une répétition de l'affaire Maryam Jamal?

*Dominique HUSNIYA*

## Portrait

# Elise Shubs ou la défense du droit d'asile jusqu'au bout du souffle

**Présente et active aux côtés de Fahad K. un des acteurs du film *La forteresse* de Fernand Melgar, qui avait marqué l'actualité de l'asile en Suisse en ce début d'année 2009, la mandataire juridique Elise Shubs s'est illustrée par sa ténacité et continue de se battre malgré le renvoi en Suède de son «client». Portrait**

Elise Shubs ne se prend jamais pour une avocate. Elle tient à le préciser dès le début de notre rencontre à Lausanne. Son rôle auprès de Fahad K. et bien d'autres requérants d'asile a un nom précis: «mandataire juridique». Pointilleuse, elle a tenu à nous expliquer qu'un avocat obtient ce titre après avoir passé les examens du barreau, ayant terminé ses études de droit. Dans le canton de Vaud, le mandataire juridique agit sous la bannière du Service d'aide juridique aux exilés (SAJE). C'est un bénévole qui, par procuration, représente un requérant d'asile, et défend son cas pendant la durée de la procédure de demande d'asile. Donc, pas forcément un avocat.

Jeune femme vive, au physique filiforme, Elise Schubs dont les parents sont d'origine vaudoise et jurassienne, a été sensibilisée dès l'enfance aux questions de l'immigration, des discriminations et du racisme. Elle a approfondi ses connaissances sur ces thèmes en optant pour des études de sciences politiques à l'université de Lausanne, de 2001 à 2006. Durant la même période, elle s'engage comme mandataire bénévole au SAJE. Puis elle assure le rôle de conseillère juridique dans ce même service, entre 2006 et 2008. Elise Schubs affirme que le SAJE, dont les bureaux se trouvent à Lausanne, est une association qui a beaucoup fait pour accueillir, informer et orienter les requérants d'asile qui arrivent en Suisse romande à travers le Centre d'enregistrement de Vallorbe.

### Activités au SAJE

Aux permanences du SAJE où elle aura été en charge de dizaines de dossiers, Elise Schubs, sensible et à l'écoute des mandants, vit des moments intenses et émouvants, surtout lors de longs entretiens menés avec les requérants d'asile afin de mieux cerner et comprendre leur dossier pour trouver la bonne démarche à suivre. C'est dans ce cadre que se déroule la rencontre avec Fahad K., qui lors de sa demande d'asile enregistrée au CERA de

Vallorbe, contacte le SAJE pour la prise en charge de son dossier de mars 2008 à mars 2009.

De manière très ouverte, dans l'attitude d'une personne qui a le contact facile, Madame Schubs nous avoue que c'est une chance pour elle d'avoir eu à rencontrer toutes ces personnes de différentes origines dont elle se sentait proche. Elle aura passé des moments enrichissants et marquants, jusqu'à son départ indépendant de l'issue en queue de poisson de l'affaire Fahad K.

En ce qui concerne la politique d'asile actuelle, Madame Schubs reste assez perplexe, et assez déçue en nous confiant qu'au vu des nouveaux accords de Dublin, elle regrette que la marge de manœuvre soit aussi réduite pour les juristes. Elle déplore le peu de moyens exploitables pour la défense des personnes menacées d'expulsion, sans effet suspensif, surtout lorsqu'il y a possibilité de recours

Aujourd'hui, son engagement au SAJE étant terminé, Elise Schubs travaille pour le Centre suisse de recherche d'informations sur le pays d'origine, créé en 2008. Encore en plein développement, cette



©VDE/Andri Mack

*Pour Elise Shubs, la rencontre avec les requérants d'asile est une source d'enrichissement*

organisation effective des recherches d'informations fiables sur la situation des pays de provenance des requérants d'asile, à la demande des requérants d'asile, du Tribunal fédéral administratif, des avocats ou des bureaux d'aide juridique.

Marie-Éléonore ESSAGA

## Clin d'œil

# Des affiches nationalistes suisses revisitées par les étrangers

Dans le cadre de la Journée mondiale des réfugiés, des requérants d'asile élèves au centre de formation de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) ont préparé une exposition sous la conduite de l'artiste Patrica Uriel-Sperje. A travers la peinture et le collage, ces affiches prennent un accent tragique, comique ou poétique sur les thèmes de l'exil, du rapport à l'Autre, de l'injustice, et bien d'autres préoccupations encore.

Cette exposition peut être visitée à la Maison du Peuple de Renens, rue de Crissier 6, au 1er étage, du 19 juin au 17 juillet 2009. Les jeudis de 14h30 à 16h30, les samedis de 10h à 12h.

Voici quelques unes des affiches présentées:



## Marcher pour les réfugiés



Dans le cadre de la commémoration de la Journée des réfugiés, une marche a été organisée à Genève le 19 juin dernier. Les employés du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et des anciens réfugiés vivant maintenant en Suisse ont formé un cortège qui a arpenté plusieurs rues de la cité de Calvin. La marche avait pour but de rappeler que des millions de personnes déracinées par des conflits sont en manque des choses les plus basiques de la vie.

## Abonnements

Si vous désirez recevoir régulièrement votre trimestriel préféré par la poste, vous avez la possibilité de souscrire un abonnement adapté à tous les porte-monnaie !

1. Abonnement d'une année (4 numéros) au prix spécial de CHF 12.-, réserve aux requérants d'asile.
2. Abonnement normal d'une année (4 numéros) au prix de CHF 28.-
3. Abonnement de soutien d'une année au prix de CHF 60.-
4. Abonnement pour institutions (2 exemplaires par numéro) CHF 60.-

Reconduction d'office s'il n'y a pas d'annulation.

Il suffit de nous écrire pour enregistrer votre commande.

Hospice général  
Service communication  
Cours de Rive 12  
1204 Genève  
Téléphone: 022 420 53 00  
E-mail: publications.hg@hospicegeneral.ch

[www.voixdexils.ch](http://www.voixdexils.ch)



## Voix d'Exils N° 35

Tirage : 4'000 exemplaires

**Editeur:** Hospice général, Aide aux requérants d'asile (ARA)-Genève.  
**Responsable d'édition:** Mireille Vallette Herbez  
**Responsable de la rédaction:** Frank Kodbaye  
**Mise en page:** Rebecca Pittet

### RÉGIONS

**Rédaction genevoise**  
Rue Rothschild 58 – 1202 Genève  
Tél. 022 420 45 03/04  
E-mail: info@voixdexils.ch  
Anderson Makedi, Aida AL-Khatib, Marie-Eléonore Essaga, Nicole Nsangu, Balabi Posho, Maxwell Onokala

**Rédaction neuchâteloise**  
Office social de l'asile  
Rue des Charmettes 10C – 2006 Neuchâtel  
Tél. 032 889 81 22 ou 032 889 81 33  
Fax 032 889 81 28  
E-mail: daniel.kienholz@ne.ch

**Responsables de rédaction:**  
Daniel Kienholz, Marie-France Bitz, Roselyne Petruzzi  
**Rédacteurs:** Dominique Husniya, David Mbai, Betiel Teclehaimanot

**Rédaction valaisanne**  
Centre de Formation «Le Botza»  
Zone industrielle – 1963 VETROZ  
Tél. 027 345 39 03 ; Fax 027 346 39 11  
E-mail: Christiane.brignet@admin.vs.ch  
**Responsables de la rédaction:**  
Christiane Brignet, Christiane Terretaz  
**Rédacteurs:** Rassido Bayire, Laki Bobua, Urantuya Shaikh, Gholam Khatibi,

**Rédaction vaudoise**  
EVAM, rue du Bugnon 42, 1020 Renens  
Tél. 021 557 05 42  
**Responsable de la rédaction:**  
Emmanuelle Marendaz-Colle  
**Coordinateur de programme d'occupation :**  
Afif Ghanmi  
**Rédacteurs:** Hassan Cher, Chaouki Daraoui, Khaled Azizi

**Ont aussi collaboré à ce numéro:**  
André Castella, Thomas Stephens  
**Photos:** Yves Lubamba, Fernand Melgar, Christian Lutz